

# LA FEUILLE D'ÉRABLE

Edition Hebdomadaire du Courrier de Montreal.

L. D. DUVERNAY, Editeur-Propriétaire.

Abonnement : \$1.00 par Année.

MONTREAL,

VENDREDI 24 DÉCEMBRE 1880.

2 Centins le Numéro.

## CORRESPONDANCE D'OTTAWA.

Ottawa, 15 décembre 1880.

Les débats sur les résolutions du chemin de fer Canadien du Pacifique, en rapport avec le contrat récemment passé pour sa construction, ont été ouvertes hier par Sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer et des canaux.

Tout le monde s'attendait à un grand et magnifique discours. Les députés étaient tous à leurs sièges et une foule d'auditeurs était rangée dans les galeries.

Sir Charles Tupper n'a pas été au-dessous de la tâche qui lui incombait. Il a parlé pendant 5½ heures, avec une force de logique irrésistible et une éloquence entraînée. Jamais, peut-être, discours plus élaboré et plus convaincant ne fut prononcé dans la chambre des Communes.

Sir Charles Tupper avait trois grands objets en vue :

1o. Démontrer que le pays était engagé en honneur à construire cette gigantesque entreprise du chemin de fer du Pacifique, et que les deux grands partis politiques qui se partagent la confiance du peuple de la confédération, s'étaient alternativement portés garants que cet engagement solennel serait respecté ;

2o. Que le contrat passé par le gouvernement du jour nous offrait des avantages plus grands que tous les arrangements tentés dans le passé, et par les conservateurs et par les libéraux, pour assurer la construction du chemin ;

3o. Que les objections soulevées par la presse libérale, et qui seraient sans doute soulevées par l'opposition dans le cours des débats sur cette question, étaient non seulement futiles, mais illogiques et ridicules.

Et dans notre opinion, l'éminent orateur a victorieusement prouvé ses trois propositions, qui résument la question maintenant soumise à la considération des chambres et du pays, — la construction du chemin de fer du Pacifique au moyen d'une compagnie privée, et conformément aux clauses du contrat passé avec la susdite compagnie.

La gauche s'opposera quand même à l'adoption des résolutions proposées pour donner force de loi aux arrangements conclus par le gouvernement avec la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique. Mais elle ne saurait le faire sans renier son propre passé, répudier sa propre politique et fouler aux pieds des engagements solennellement pris en face du pays et du monde entier. La foi jurée, l'honneur du pays, l'avenir de la Confédération ne sont rien pour les libéraux quand l'intérêt supposé de leur parti est en jeu. S'il faut en juger par leur conduite passée, ils ont érigé en principe cette odieuse maxime : Périssent le pays plutôt que le parti.

Le peuple devra leur en tenir un compte sévère.

Il est sans doute inutile pour le moment de suivre l'hon. ministre des chemins de fer et des canaux pas à pas et de répéter aux lecteurs du *Courrier l'histoire des variations du parti libéral en ce pays*. Elle est connue de tout homme qui, tant soit peu, a suivi la politique durant les sept dernières années. Il suffit de rappeler que l'hon. M. MacKenzie avait entrepris de construire le chemin de fer du Pacifique aux frais du pays, et ce au coût de \$121,700,000. En 1874, il proposa encore de le faire construire par une compagnie privée, au moyen d'un octroi de \$10,000 et 20,000 acres de terres par mille. Il fit alors connaître son intention à ce sujet par la voie des journaux du pays, des États-Unis et de Londres. Il disait alors que ce plan sauverait le pays en nous relevant de l'obligation de construire le Pacifique aux dépens du trésor public.

L'hon. M. Blake, le chef actuel des libéraux à Ottawa, approuva dans le temps cette politique de chef du Cabinet réformiste, qui gouvernait alors le pays.

Les libéraux étaient tenus de construire le pacifique ; ils le nieront, ils nient tout, — mais la population entière du pays témoignera contre eux à ce sujet ; elle opposera à leurs assertions mensongères, le plus formel et le plus sanglant démenti.

Le contrat présentement effectué est-il plus avantageux, moins onéreux pour le pays, que les arrangements antérieurs tentés pour assurer la construction du Pacifique ?

Offrirait-il seulement des avantages égaux, que nous devrions en être contents et satisfaits. Mais il est plus avantageux ; tout homme honnête et sincère le reconnaîtra.

Il est bien connu que tous nos hommes politiques, sans distinction de parti, ont tour à tour déclaré qu'il était de l'intérêt bien entendu de la Confédération que le chemin fût construit et exploité par une compagnie privée.

M. Blake a même prétendu, à la dernière session, que l'exploitation du chemin coûterait annuellement au pays une somme de \$8,000,000. C'est une des raisons pour lesquelles nous devions, suivant lui, suspendre les travaux.

Mais, je reviens à la comparaison des projets soumis jusqu'aujourd'hui pour la construction du chemin de fer du Pacifique par une compagnie privée.

D'après le projet de Sir George E. Cartier, en 1873, nous accordions à la compagnie Allan \$30,000,000 et 54,700,000 acres de terres que nous pouvions raisonnablement estimer à \$1 l'acre, soit en tout \$84,700,000.

En 1874 M. Mackenzie offrit d'abandonner l'entreprise à toute com-

pagne privée qui voudrait s'en charger en lui donnant un subside de \$10,000 et 20,000 acres de terres pour chaque mille de chemin ; la longueur totale du chemin d'après le tracé proposé était de 2,797 milles. M. Mackenzie offrait donc, en 1874, \$27,970,000 et 55,940,000 acres de terres estimés à \$1.00 l'acre ou \$83,910,000. Mais il y a plus. L'hon. M. Mackenzie s'engageait de plus à garantir 4 p. c. sur le montant requis pour parachever la ligne en sus du subside ci-haut mentionné. On estime que cette garantie représente en octroi additionnel de \$20,977,000. M. Mackenzie offrait donc en 1874, — et il fit voter une loi à cet effet — pour la construction du chemin de fer du Pacifique par une compagnie privée une somme totale de \$104,887,000.

Aux termes des deux projets en question, la compagnie demeurerait propriétaire du chemin pour toujours sans même être obligée de l'exploiter.

Que payons-nous aujourd'hui pour faire construire la ligne d'un bout à l'autre et assurer son exploitation continue et effective pendant dix années ?

Le calcul est facile. Nous abandonnons les sections du lac Supérieur et de l'ouest, soit une valeur de \$28,000,000. Nous accordons de plus un subside de \$25,000,000 et 25,000,000 d'acres de terres, au prix d'une piastre l'acre, soit en tout pour la construction intégrale de toute la ligne d'ici à dix ans et son exploitation pendant les dix années suivantes \$78,000,000 seulement.

Le Pacifique nous coûtera donc \$6,700,000 de moins que d'après le projet de 1873, et \$26,887,000 de moins que d'après le plan proposé par M. Mackenzie lui-même, — plan approuvé par M. Blake, — dans le cours de la session de 1874.

Nous faisons donc un marché superbe et nous enlevons de dessus nos épaules la terrible responsabilité d'une entreprise gigantesque, pour la jeter sur les épaules d'une compagnie privée possédant toutes les garanties désirables de succès.

A demain pour les objections soulevées par l'opposition.

Ottawa, 16 Décembre 1880.

J'aurais voulu vous entretenir de l'hon. M. Blake, le grand chef de la loyale opposition de Sa Majesté dans la Chambre des Communes. Mais j'ai promis de vous énumérer les objections de la presse et des orateurs libéraux aux termes du contrat du chemin de fer du Pacifique, et je tiendrai parole. Les lecteurs du *Courrier* ne perdront rien, car j'y reviendrai. Ils ont déjà pu voir par le résumé des débats sur cette question le nouveau changement de front auquel l'hon. M. Blake vient d'avoir recours pour sor-

tir de l'impasse difficile où il se trouvait placé. L'an dernier cette grande entreprise devait coûter \$120,000,000 au pays ; les 100,000,000 d'acres de terre mis à la disposition du gouvernement pour faire face à cette énorme dépense étaient insuffisants et ne pouvaient en aucune façon nous rembourser. Aujourd'hui ce n'est plus cela. La position est changée et M. Blake ne se fait pas scrupule de changer aussi. Le Pacifique pourrait maintenant être construit pour quelque chose comme \$79,000,000 et les terres du Nord-Ouest, qui ne valaient rien ou presque rien, ont acquis une grande valeur. De cette manière on peut toujours prétendre avoir raison, mais on a évidemment toujours tort. L'exagération est toujours un mensonge, qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre.

Encore une fois, j'y reviendrai.

Plusieurs objections sont faites aux conditions de l'arrangement conclu avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique. S'il faut en croire la presse libérale et les députés de l'opposition, nous serions acculés dans une position exceptionnelle dont l'histoire d'aucun peuple n'offrirait d'exemple ; — dans une position difficile au possible.

1o. La compagnie du chemin de fer du Pacifique est composée d'hommes qui ne méritent aucunement la confiance du gouvernement et du pays ;

2o. Cette compagnie ne nous donne pas des garanties suffisantes qu'elle exécutera intégralement son contrat ;

3o. L'Union Pacifique américain est une mauvaise base choisie pour établir la qualité des travaux de la ligne projetée ;

4o. Nous octroyons à la compagnie une trop grande étendue de terre que nous exemptons de taxe pendant 25 ans, créant par là même un affreux monopole et entravant le développement de notre Nord-Ouest ;

5o. Nous avons tort de donner à la compagnie le droit de construire des embranchements où bon lui semblera, et de refuser ce droit à tout autre ;

6. Nous faisons perdre un revenu considérable au pays, en enlevant les droits sur les matériaux que la compagnie devra importer pour construire le chemin ;

7o. Nous laissons à la compagnie le droit de faire passer le chemin où elle jugera à propos, sans égard aux intérêts du pays.

Ce sont là les sept péchés capitaux ; il y a encore des fautes vénielles, mais les libéraux semblent décidés à les pardonner généreusement.

Sir Charles Tupper a répondu victorieusement à chacune de ces objections, qui, au fond, sont des plus futiles, quand elles ne vont pas jusqu'au ridicule.

La Compagnie du Pacifique est

formée de capitalistes occupant une position éminente dans le monde des finances ; ce qui plus est, ils sont tous ou presque tous libéraux ; il semble que cette dernière qualité devrait les protéger contre les diatribes de l'opposition.

Je vous ai déjà dit quelles étaient les garanties exigées par le gouvernement, en signant le présent contrat du Pacifique. La Compagnie devra déposer \$1,000,000 entre les mains du gouvernement, qui retiendra de plus 1/5 des 25,000,000 d'acres de terres octroyés, ou 5,000,000 d'acres de terre valant \$5,000,000, jusqu'à ce que toutes les conditions du contrat soient accomplies. La Compagnie devra de plus payer immédiatement au gouvernement, \$1,000,000 pour la section du chemin construite à l'Ouest de Winnipeg, et déboursier un autre \$1,000,000 pour mettre en opération la partie de la ligne déjà parachéevée.

C'est donc une garantie de \$8,000,000 que la compagnie doit fournir au gouvernement avant le 1er juillet prochain. Si maintenant nous prenons en considération les faits suivants : que les travaux devront être exécutés d'année en année par la compagnie sur les deux sections de l'est et du centre de manière à ce qu'ils soient complétés d'ici à dix ans ; que le gouvernement a encore entre les mains les sections du lac Supérieur et de l'ouest représentant une valeur de \$28,000,000 ; que le gouvernement est obligé de transférer à la compagnie la section de l'ouest valant environ \$5,000,000, en 1891, seulement ; si, dis-je, nous prenons en considération tous ces faits, nous arrivons forcément à la conclusion que les garanties que nous avons, aux termes du contrat récemment effectué, sont plus que suffisantes pour assurer son entière exécution.

L'Union Pacifique américain est un mauvais chemin, qu'il a fallu reconstruire en partie avant de le livrer au trafic, disent nos adversaires, et si nous devons avoir un chemin pareil, nous payons pour n'avoir rien, ou presque rien, en définitive.

C'est là une fausse représentation des faits. L'Union Pacifique, quand il fut terminé, savoir en 1869, — et non pas quand des travaux temporaires étaient exécutés par les entrepreneurs pour faciliter leurs travaux, — l'Union Pacifique, quand il fut terminé, était un chemin de fer magnifique ; les rapports des ingénieurs le prouvent. Il n'a pas été en partie reconstruit depuis, mais entretenu seulement comme toute autre voie ferrée.

L'Union Pacifique a toujours été en parfait état d'exploitation et a donné de superbes dividendes à ses actionnaires. Voilà la vérité. Nous demandons la même chose.

Nous octroyons trop de terres à la compagnie ? Mais nous lui donnons 25,000,000 d'acres de terres seulement.

En 1873, nous en offrions 54,700,000 acres pour le même objet. Trouvant cet octroi insuffisant, M. Mackenzie allait même jusqu'à en offrir 55,940,000, en 1874, à quiconque voudrait se charger de construire et exploiter cette grande entreprise nationale. Et encore personne n'a voulu accepter une offre aussi généreuse.

Mais il y a l'exemption de toutes taxes pendant 25 ans !

Oui, mais notre position n'est pas changée. Nous devons construire le chemin nous-mêmes en utilisant non pas 25,000,000 mais 100,000,000 d'acres de terres qui se trouvaient

bien exempts de taxes. Nous avons de plus l'exemple des Etats-Unis, pour nous guider et au besoin justifier notre conduite. Aux Etats-Unis certains terrains octroyés à des compagnies de chemin de fer sont exempts de toutes taxes, durant 25 ans, même après que ces terrains sont vendus à des particuliers. Nous n'avons concédé aucun privilège de cette nature. Dès que la Compagnie du Pacifique aura vendu un acre de terre, il deviendra sujet à la taxe.

On parle encore de monopole. Mais ne sait-on pas que le seul moyen pour la compagnie de construire le Pacifique et de lui assurer un trafic quelconque est de vendre toutes les terres qui lui sont présentement octroyées. Elle le comprend du reste puisqu'elle est dès maintenant occupée à former une immense organisation pour attirer l'immigration européenne dans les plaines de l'ouest et établir ses terres. Avant dix ans la compagnie aura peuplé l'ouest pour le plus grand bien du pays.

Nous avons eu tort de permettre à la compagnie du chemin de fer du Pacifique de construire des traverses de chemin où bon lui semblera, dit le *Free Press*. Mais non. Nous voudrions, au contraire, qu'elle couvrit tous nos vastes territoires de l'ouest de chemins de fer. La valeur de nos terres en serait augmentée dans une égale proportion et nous pourrions nous rembourser plus tôt des \$53,000,000 que nous allons lui payer.

Mais nous refusons ce droit aux autres, ajoute-t-on.

C'est faux. Qu'on relise le contrat. Et les matériaux qui seront importés francs de tous droits de douane ?

Si nous avions construit le chemin comme entreprise du gouvernement, il en aurait été de même. Au reste, quels sont ces matériaux ? des lisses d'acier. Le bel argument que l'on fait ! les lisses d'acier sont actuellement exemptes de tous droits de douane.

Reste la question du tracé. La compagnie a le droit d'adopter son propre tracé, cela est vrai ; mais on oublie qu'elle doit le faire accepter par le conseil des ministres. Les intérêts du pays ne seront donc pas sacrifiés, ainsi que le prétendent les libéraux.

Je n'ai pu traiter ces divers sujets que superficiellement pour le moment ; l'espace me manque pour en parler plus au long. Mais si la presse libérale s'obstine à dénaturer les faits, il sera facile d'y revenir.

## NOUVELLES DIVERSES.

Les Chambres françaises ont décidé que les biens des communautés religieuses seront taxés comme les autres à l'avenir.

On désigne généralement l'hon. M. Pope comme le successeur de M. Laird au poste de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest.

Le conseil des comtés de Prescott et Russell offre \$200 de récompense pour l'arrestation du meurtrier de Pierre Brunel.

Le *Globe* de Toronto, Ont., a reçu la dépêche spéciale suivante de Londres : " L'émigration forme une partie du programme du gouvernement. Il est probable qu'un grand nombre d'Irlandais vont être envoyés dans le Nord-Ouest aux dépens du gouvernement anglais."

La législature du Manitoba a été ouverte, jeudi, par le lieutenant-gouverneur de cette province avec les formalités ordinaires.

On dit que l'hon. M. Caron se propose de commencer bientôt, à Ottawa, une série de réceptions hebdomadaires dans le genre de celles que donnait le regretté sir George E. Cartier.

Le bruit courait, vendredi, à Québec, dit le *Nouvelliste*, que MM. Bernard et Allaire avaient offert \$2,500 à la célèbre actrice Sarah Bernhardt pour l'engager à donner une représentation à Québec.

L'hon. M. Caron, ministre de la milice, l'hon. M. Chapleau, M. Judah, de Montréal, M. Sénécal, surintendant du chemin du Nord, le major Chapleau, M. H. J. Bremer et plusieurs autres messieurs ont traversé le nouveau pont de la Chaudière, samedi dernier, dans un wagon officiel.

On lit dans le *Quotidien* de jeudi :

" La lecture de l'hon. M. Mercier, sur Lafontaine et Baldwin, deux grandes figures de notre histoire, a été très intéressante. Le lecteur a traité ce beau sujet avec talent, il a été vraiment éloquent. L'auditoire était nombreux et choisi. La séance était présidée par l'hon. M. Joly. Ce matin, on ne parlait que du succès obtenu hier soir, par l'hon. M. Mercier, à la salle Jacques-Cartier."

On annonce qu'une manufacture de féculé va s'établir prochainement à Maria, dans la Baie des Chaleurs ; nous applaudissons au projet, et lui souhaitons bon succès ; les personnes qui placeront des fonds dans cette entreprise n'auront, espérons-le, qu'à s'en féliciter. M. le curé de Maria, le révérend M. Jacob Gagné, est à Québec pour recueillir des adhésions.

Un incendie a éclaté vendredi soir vers six heures dans une grande fabrique de papiers peints, située dans Perry street, à Buffalo. Cent cinquante ouvriers étaient encore au travail lorsque le feu a été découvert. En moins de vingt-minutes tout le bâtiment a été enveloppé par les flammes ; les murs n'ont pas tardé à s'écrouler et de 20 à 30 ouvriers ont été ensevelis dans les débris.

L'hon. P. B. de la Bruère, M. C. L., vient d'être nommé commissaire pour l'érection civile des paroisses dans le Diocèse de St. Hyacinthe, en remplacement de feu Louis G. de Lorimier, Ecr.

M. le Dr. Philémon Laberge vient d'être nommé Shérif du District de Beauharnois, en remplacement de feu Louis Henault, Ecr.

Il y a quelques jours, les employés de M. L. A. Roberge, de cette ville, voulant lui donner une preuve de leur estime, se réunirent à l'Hôtel du Canada, à Joliette, et lui présentèrent un magnifique pardessus en mouton de Perse. Plusieurs amis de Joliette assistaient à la présentation de ce cadeau. On porta des toasts à la Reine, à l'hôte de la soirée, aux employés, à la presse, et aux invités.

Cette petite démonstration avait été organisée par M. A. Chagnon, avec le concours des autres employés.

Les funérailles de Mme Thiers ont eu lieu mercredi, à Paris, avec une grande pompe. Le service funèbre a été célébré à l'église de Notre-Dame de

Lorette et une foule immense a accompagné le corps au cimetière. Le corbillard et le cercueil disparaissaient sous une couronne de fleurs et d'immortelles. Tous les membres marquants des deux chambres faisaient partie du cortège, à la tête duquel marchaient les ministres, M. Gambetta et M. Buffet.

Le rapport du ministre des finances qui vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre des Communes, constate que depuis le dernier rapport 41 employés ont été mis à la retraite, en leur allouant une somme totale de \$18,988.67. Des gratifications s'élevant à \$2,815.56 ont été faites à sept personnes qui ont quitté le service. Cinq personnes dont les salaires annuels s'élevaient à \$4,600 ont été mises sur la liste des fonctionnaires retirés, lors de l'abolition de leurs charges, 23 personnes sont mortes depuis le dernier rapport.

Un jeune homme de Belleville, Ont., du nom de Charles Wilson, adonné depuis longtemps à la boisson, avait mis au Mont-de-piété presque tous ses meubles pour se procurer de quoi boire. Il y a quelques jours, un ami de la femme de Wilson prêta à cette dernière une hache, pour fendre du bois, et quand Wilson rentra chez lui, il voulut aller porter le hache au clou, mais sa femme lui ayant fait des remontrances, il la roua de coups. La malheureuse reçut des lésions internes qui mettent sa vie en danger. Wilson a aussitôt été mis en état d'arrestation.

Le correspondant du *Manchester Guardian* à Dublin, télégraphie : — " Les autorités militaires ont fait réunir à différentes stations tous les approvisionnements nécessaires aux camps et le commissariat a accumulé dans toutes les villes une réserve de vivres et de provisions de campagne."

Les " Scots Guards " ont reçu l'ordre de partir pour l'Irlande. Ce bataillon fort de 800 hommes va être immédiatement complété à 1,000 hommes. Le second bataillon de la brigade de fusillers, revenant de Malte, a reçu l'ordre de débarquer à Queenstown au lieu de rentrer en Angleterre.

Une dépêche de Dublin au *Times* dit qu'on attend avec impatience les résolutions du cabinet au sujet de l'attitude qu'impose au gouvernement anglais l'état critique des affaires en Irlande.

Un événement lugubre vient de se passer, à Paris, dans la maison de Rochefort. Une jeune et jolie femme qu'il avait prise à son service pendant qu'il était en exil, et à laquelle il était, dit-on, très attaché, s'est suicidée mardi. Elle a été trouvée agonisante par Rochefort avec un réchaud fumant à côté de son lit. Rochefort a été terriblement impressionné par ce malheur et ses amis l'ont emmené sanglotant et s'arrachant les cheveux.

On craint que ce désespoir ne le pousse à quelque acte de folie. Le bruit a couru mercredi qu'il s'était suicidé, mais la nouvelle n'a pas été confirmée.

D'après une dépêche de Paris au *News*, l'*Intransigeant*, journal de Rochefort, appelle aujourd'hui M. Gambetta mentour, voleur, faussaire, faux Géois et misérable pire que Thiers ou MacMahon.

La France dit que par suite des bruits qui courent sur l'état mental de Rochefort, elle supprime un article déjà composé.

**Les hommes de la Rive Nord.**

**On lit dans la Rive Nord :**

Parmi les hommes remarquables de la rive nord de notre fleuve, on compte l'hon. juge J. J. Loranger, ancien député de La Prairie. C'est un jurisconsulte éminent. Il représentait les censitaires lors de l'abolition de la tenure seigneuriale. Les travaux qu'il fit alors dénotent un feudiste profond. Cependant, l'hon. Loranger était alors fort jeune et avait pour émule de vieux légistes, tels que l'hon. L. F. Drummond, C. S. Chertier, le juge Dunkin, etc., et le procès se plaçait devant Lafontaine, Aylwin, Dural, Caron, Badgley, etc.

Mais ce qui fera vivre Loranger, ce seront ses commentaires sur notre Code Civil.

C'est une œuvre immense, où l'érudition et le travail sont indispensables. Que de recherches dans ces commentaires. Puis quel style noble, digne, élevé. C'est du Tropolon Canadien. Pourtant certains juges lui préféreraient un juriste du temps de Guillaume l'orange ou un contemporain de la St-Barthélemy.

En fait, le juge Loranger, actuellement à la retraite, était trop brillant pour ne pas inspirer de jalousie. Aussi a-t-il été persécuté, mais c'était le martyre qui couronne toute existence non commune.

L'auteur de nos meilleurs commentaires est poète, littérateur, auteur, homme d'esprit avant tout ; de là la défiance qu'il inspire, nous sommes sujets britanniques et sur le banc et en chambre il faut s'abstenir d'avoir trop d'esprit, comme disait l'auteur de la Pléiade.

Les frères de l'hon. T. J. J. Loranger sont également des hommes distingués. L. O. Loranger, Ecr., C.R., est aujourd'hui honorable et procureur-général pour la province de Québec. Il sera juge avant longtemps. M. l'abbé Loranger est un archéologue distingué et un excellent curé, M. Loranger est apte à remplir tous les postes.

La famille Dorion est aussi originaire de la rive nord. Le plus célèbre de ses membres est Sir A. A. Dorion, juge-en-chef de la Cour d'Appel de la province de Québec. Il fait honneur à sa race, et sans partager ses opinions politiques, il faut avouer qu'il possède de superbes talents, surtout le talent du magistrat. Plus qu'aucun autre il serait capable de transmettre à la postérité les traditions des anciens.

Son frère, Wilfrid Dorion, est mort juge de la Cour Supérieure. C'était un homme d'un excellent jugement.

Cette famille, qui est honorée entr'autres par le curé Dorion, homme doué de vertus, a aussi donné le jour à J. B. E. Dorion, fameux de son vivant sous le nom vernaculaire d'enfant terrible. Son indomptable énergie lui faisait pardonner de grands défauts, surtout une incroyable démagogie. Il voyait des tyrans partout. Dans sa jeunesse il avait fondé l'Avenir, l'instar de de Lamennais et depuis il fonda un village qui subsiste encore sous le nom significatif d'Avenirville.

**M. CLAUDIO JANNET.**

Nous extrayons d'un rapport du Congrès Catholique de Lille, les lignes suivantes :

« Vous connaissez M. Claudio Jannet, professeur à l'Institut catholique de Paris. Vous savez aussi qu'il représenta, en juin dernier, les catholiques français au congrès catholique du Canada. C'est de ce voyage qu'il nous a fait le récit, dans un discours de la plus brillante éloquence. L'histoire de la colonisation du Canada, le tableau des mœurs si parfaites de ces populations demeurées françaises malgré la conquête, et catholiques malgré la propagande protestante et maçonnique, leur amour profond de la France, M. Jannet a traité de tout cela en maître, aux applaudissements non interrompus de l'auditoire.

Mais ce qui a surtout intéressé, c'est la démonstration que l'orateur a faite de la possibilité d'appliquer à la société "moderne" les principes de l'ordre social chrétien ; cette démonstration, il l'a faite simplement en citant l'exemple des institutions canadiennes, pleinement conformes aux données catholiques. L'union de l'Eglise et de l'Etat, la liberté de l'enseignement chrétien, sous le tout-puissant contrôle de l'autorité ecclésiastique, l'union des patrons et des ouvriers dans les établissements industriels, et avec cela tous les progrès matériels, voilà ce que M. Jannet nous a montré comme existant au Canada, pour le bonheur et la prospérité de ce peuple.

Le culte des traditions de l'ancienne France est entretenu d'une manière édifiaante pour les trop nombreux Français qui le désertent chez nous. Aussi est-ce avec un profond intérêt que le sympathique orateur n'a cessé d'être écouté par l'auditoire, qui lui a fait une ovation enthousiaste à la fin de son discours."

**Ordinations par Mgr. l'Evêque de Montréal au Grand Séminaire.**

18 Décembre 1880.

**Tonsure.**—MM. J. L. Adam, J. Donnelly, J. Bte Morin, Montréal ; J. V. Quinn, W. M. Williams, Albany ; P. O'Reilly, Alton ; M. J. Creamer, Boston, P. J. Barrett, Burlington ; J. W. Tobin, Halifax ; J. P. Ryle, Hartford ; M. Sweeney, Kingston ; M. J. Brady, London ; P. Burns, New-York.

**Ordres Mineurs.**—MM. J. Archambault, A. J. Desautels, Montréal ; J. Donahoe, J. H. Marigan, Albany ; J. Cassidy, Alton ; P. J. Boyle, J. E. Cronley, T. J. Murphy, D. H. Riley, D. C. Riordan, J. W. Shannon, Boston ; W. J. Hamilton, G. M. Hanselman, Brooklyn ; N. J. Power, Chatam ; W. H. Gibbons, R. F. Moore, Hartford ; E. G. Hodgkinson, London ; W. F. Murphy, New-York ; M. Hallahan, New-York ; J. C. White, Oregon ; J. J. Smith, Peoria ; J. W. Conlin, P. Coyle ; T. P. Elliott, J. Mahon, D. J. Menton, Providence ; T. S. Savery, St. John ; J. F. Galvin, J. H. Gavin, Springfield.

**Sous-Diaconat.**—MM. G. A. Bélanger, J. D. Ethier, Montréal ; J. Grimes, J. H. Halpin, Albany ; J. M. Gallagher, D. J. Herlihy, C. W. Regan, P. J. Tobin, Boston ; J. D. Coyle, Ter G. Dunn, T. Dunne, Hartford ; W. A. McDonell, Kingston ; P. F. O'Sullivan, New-York ; F. Devine, Ottawa ; E. G. Bachand, F. E. Kenney, Providence, R. I. ; M. Connolly, San Francisco ; L. J. Marc-Aurèle, St. Hyacinthe ; J. D. McGann, J. F. Redican, Springfield, Mass ; J. F. Lynett, D. B. O'Loane, Toronto.

**Diaconat.**—MM. G. M. LePailleur, F. H. Rabeau, Montréal ; P. J. Coghlan, J. M. Foby, Boston ; N. Cournoyer, Portland ; A. J. Foisy, St. Hyacinthe ; P. J. Danehy, St. Paul ; G. H. Dolen, Springfield, Mass.

**Prétrise.**—MM. J. Charlebois, J. Coderre, A. Faubert, U. F. X. Larose, F. X. Liriozes, W. J. Morache, Montréal ; P. H. Delehanty, Albany ; J. M. Finnigan, Alton ; J. M. Donovan, J. G. Gilday, Boston ; A. H. Steffen, M. N. Wagner, Brooklyn ; W. G. O'Sullivan, C. E. Prévost, Burlington ; Jer. Curtin, J. J. Quinn, Hartford ; J. A. Hagarty, Ogdensburg ; B. F. McCahill, P. S. McGee, Providence, R. I. ; Z. W. Godard, Rimouski ; J. C. Cottlé, J. P. Coyle, J. F. McGinty, J. J. Sullivan, San Francisco ; J. Bachand, St. Hyacinthe ; W. McKinnon, Congrégation de Ste Croix.

**ECHOS DE PARTOUT.**

**Typographie mécanique.**—Il y a de longues années que s'exerce le génie des inventeurs pour trouver un mécanisme qui remplace la main de l'homme dans l'opération complexe de composer un texte en caractère mobiles pour l'impression. Bien des combinaisons ont été essayées, mais aucune jusqu'ici n'avait donné des résultats complètement satisfaisants. Un habile mécanicien, M. Kastenbein, de Chicago, paraît avoir définitivement résolu le problème, et il semble que ses machines, déjà employées dans plusieurs grands ateliers d'imprimerie en Europe, notamment dans ceux du Times de Londres, et dans ceux de l'agence Havas, à Paris, semblent destinées à entrer prochainement dans l'usage général. Suivant des renseignements que nous avons sous les yeux, elles semient capables de composer deux cents lignes à l'heure, tandis que cinquante lignes sont actuellement le maximum que puisse atteindre un bon ouvrier à la casse. Un tel résultat mérite au moins d'attirer l'attention des typographes, et il se recommande de lui-même.

**Suicide.**—Henry Horn, âgé de 26 ans, employé dans le salon de coiffure d'Henry Seabacher, Cinquième rue N.-York et demeurant dans la même maison, s'est donné la mort par suite de circonstances assez singulières. Il y a seize mois qu'il était arrivé d'Oppenheim, sa ville natale, aux Etats-Unis, pour se consoler de la fugue de sa jeune épouse, qui avait abandonné le domicile conjugal au bout de six semaines de mariage. Sa femme ne lui a donné de ses nouvelles qu'en juin dernier, pour lui apprendre que son père venait de mourir et lui

demander sa procuration, dont elle avait besoin pour recueillir la succession. La correspondance ainsi entamée a abouti à la réconciliation des époux, et il a été convenu que Mine Horn s'embarquerait à Brème sur le steamer *Main*, le 21 novembre, pour aller rejoindre son mari à New-York.

Ce navire est arrivé il y a deux semaines, et le barbier, impatient de presser sa femme sur son cœur, a couru au Castle Garden. Elle n'y était pas, et les émigrants auprès desquels il s'est informé d'elle lui ont répondu en souriant que sa femme avait fait la traversée avec eux, mais que sitôt débarquée elle s'était éloignée rapidement, sans dire à personne où elle allait. Henry Horn a supposé que ces informations étaient erronées, que quelque circonstance imprévue avait empêché sa femme de prendre passage sur le *Main* et qu'elle arriverait sans faute par un des prochains steamers.

En conséquence, il a visité le Castle Garden les jours suivants, à l'arrivée de tout navire venant d'Allemagne, mais sans avoir de nouvelles de celle qu'il attendait. Vendredi dernier, il est rentré découragé en sa résidence et il a prévenu Mme Scabacher que, se sentant indisposé, il allait se mettre au lit. Il a ajouté qu'il aurait bien voulu revoir sa femme avant de mourir, observation à laquelle on n'a pas prêté d'attention sur le moment. A 4 heures de l'après-midi, le même jour, Mme Scabacher est entrée dans la chambre d'Henry Horn, pour voir s'il allait mieux, et elle l'a trouvé mort. Le corps, ployé en deux, indiquait que les convulsions de l'agonie avaient dû être terriblement douloureuses.

M. Scabacher a envoyé aux amis du défunt des lettres de faire part, avec prière de venir assister aux funérailles le dimanche suivant. Parmi ceux qui ont répondu à l'invitation était William Werner, du No 412, Quarante-unième rue Ouest, qui est arrivé ayant au bras une jeune femme vêtue de deuil, mais toute sémillante et souriante. Cette étrangère était Mme Horn, l'épouse vainement cherché par le défunt depuis quinze jours. Un personnage qu'on n'attendait pas est venu aussi dans la maison mortuaire, le coroner Waterman, qui a donné ordre de différer l'enterrement jusqu'après l'autopsie. Cette opération a révélé qu'Henry Horn s'était empoisonné avec de la ciguë.

Aux questions du coroner, Mme Horn a répondu qu'elle était arrivée en effet par le *Main*, mais qu'en débarquant il lui avait pris fantaisie d'aller passer quelques jours dans la maison de M. Werner—un ancien ami du "Fatherland." Son intention était de rejoindre son mari un peu plus tard et de se présenter à lui inopinément, pour lui faire "une surprise."—Mais c'est lui qui m'a fait la surprise, a-t-elle ajouté en riant.

**Un petit scandale.**—Une dame Thompson est arrivée avant-hier à Hyde Park, Massachusetts, et a prié le shérif de l'accompagner chez M. William Billings, un des plus honorables négociants de Boston, habitant Hyde Park. Le shérif a accédé au désir de la dame qui, à peine en présence de M. Billings, a dit qu'elle était sa femme, qu'elle l'a épousé à Philadelphie il y a douze ans, époque où il prenait le nom d'Asa Thompson, que de leur mariage sont nés deux enfants, dont l'un est mort naturellement, et dont l'autre a été étranglé par son père, à l'âge de 6 ans.

"C'est faux ! s'est écrié l'estimable négociant, qui jusque-là n'avait pas desserré les lèvres. Je lui ai simplement donné de la médecine."

La visiteuse a repris : "Vous mentez ! vous l'avez étranglé, et vous avez bien eu le soin ensuite de lui envelopper le cou pour que le médecin ne vit pas les traces de vos doigts." Elle a poursuivi qu'ayant appris plus tard que son mari avait une autre femme vivante et dont les droits étaient antérieurs aux siens, Asa Thompson alias William Billings, et elle, avaient décidé de se séparer, à condition qu'il lui servirait une pension de \$35 par mois, engagement qu'il prit par acte notarié.

La séparation remonte à trois ans, et dans tout ce temps elle n'a reçu que \$10. C'est pour cela qu'elle a pris la résolution de dénoncer la bigamie et le meurtre commis par son mari. S'il avait servi exactement sa pension, elle lui aurait pardonné de grand cœur ses deux crimes, et personne n'en aurait jamais rien su.

M. Billings, en présence des preuves produites par la dame Thompson, a reconnu l'exactitude de tout ce qu'elle disait, sauf le meurtre de son petit garçon, qu'il soutient n'avoir pas étranglé.

L'autre femme devait arriver incessamment du Connecticut, et la population de Hyde Park attend avec beaucoup de curiosité la suite que cette intéressante affaire promet d'avoir.

**Un enfant décédé en chemin de fer.**—Hier soir, le chef de la gare Bonaventure recevait une dépêche lu demandant de faire préparer un cercueil pour un enfant de 13 mois, mort à bord du convoi venant de l'Ouest. Lorsque le train arriva, l'entrepreneur des pompes funèbres trouva le petit cadavre étendu sur un banc, entouré de la mère et trois petites filles. La famille qui se nomme Wurmberg, demeurant autrefois à Toronto, est en route pour Boston. Ce matin Mme Wurmberg est partie pour les Etats-Unis emmenant avec elle son petit enfant dont le corps a été soigneusement déposé dans un cercueil.

**Le tunnel sous la Manche.**—Le puits foré par la Société d'études du Tunnel entre la France et l'Angleterre est actuellement arrivé à la couche dans laquelle on se propose de percer le tunnel. Les difficultés résultant de l'intrusion des eaux, qui ont été considérables dans la traversée de la couche supérieure, ont été vaincues, et on travaille actuellement dans une roche parfaitement étanche.

La compagnie d'études, qui a encore trois ans devant elle pour se transformer en compagnie d'exploitation, va faire creuser un second puits pour descendre tout le matériel de percement et d'extraction, wagnons, etc. Poursuivi avec activité, le tunnel pourrait être achevé en quatre ans. En même temps que l'entreprise du tunnel est poussée avec activité, on prétend que le projet d'un pont gigantesque sur la Manche serait à la veille d'être exécuté. Si l'approbation est donnée en haut lieu, ce ne sont pas les capitaux qui manqueront.

**La diphtérie.**—Il y a eu à Brooklyn 168 cas nouveaux de diphtérie et 50 décès la semaine dernière, et 6 décès lundi. Une dame de Williamsport, Pennsylvanie, recommandée à la commission sanitaire le traitement suivant, par lequel elle a guéri ses six enfants de la diphtérie :

Appliquer sur le cou du patient, d'une oreille à l'autre, une tranche de lard coustée sur de la flanelle et saturée d'huile de pétrôle. Lui faire chausser des bas dans les pieds desquels on aura placé des oignons crus écrasés, cette espèce de cataplasme devant être tiède et assez épais pour recouvrir les plantes des pieds. Gargariser le gosier avec de la sauge de tomate (*catsup*) bien saupoudrée de poivre rouge, sel et vinaigre. Si le malade est trop petit pour se gargariser, lui humecter le gosier avec quelques gouttes de ce mélange. S'il survient des vomissements, administrer de l'eau de chaux. Il est essentiel de produire une irritation sur le cou.

**Devant le miroir.**—Le *Times* de New-York critique en ces termes un travers américain qui a été bien souvent signalé :

"Si nous avions vu dans un journal de Paris qu'un père de famille a invité une jeune femme, sa maîtresse, à faire une promenade avec lui le soir, qu'en revenant et tout en causant avec elle il l'a tuée soudain d'un coup de revolver, qu'ensuite il a couru chez lui, embrassé sa femme et ses enfants endormis, et qu'enfin il s'est tué, nous aurions dit : "Que c'est bien français ! Ce n'est qu'en France qu'il se passe des choses aussi sentimentalement et mélodramatiquement tragiques !" Il se trouve cependant que le fait est arrivé à Lawrence, Massachusetts, et que l'amant et la maîtresse, à en juger par leurs noms—Knapton Wardman et Avis Pinkham—sont de pure souche américaine. C'étaient aussi des gens du commun, à ce qu'il paraît, lui étant un ancien surveillant de filature et elle une servante d'hôtel. On suppose que l'amour, ou son accessoire, la jalousie, a été cause du crime. Nous avons coutume de regarder les Français comme différents des autres ; mais il nous ressemblent beaucoup, à nous et aux autres nations. Ils aiment à traiter les choses sentimentalement et à présenter la vie sous un jour mélodramatique. Mais au fond toute la famille humaine est une, et les passions jouent le même rôle dans toutes les capitales et tous les royaumes du monde."

**Suicide.**—Patrick Grady, âgé de 45 ans, et demeurant à New-York, s'est coupé la gorge avec un rasoir dans la nuit de mardi. Il habitait avec sa femme et sept enfants au premier étage d'une maison située au 344 E. 76e rue, et exerçait la profession de boucher. Quand la Banque de la Troisième avenue suspendit ses paiements, il perdit à peu près 1,000 dollars. Peu après un de ses confrères lui fit perdre 500 dollars qu'il lui avait prêtés. Sa raison ne résista pas à ces pertes. Mardi soir, après avoir fermé sa boutique, il monta dans sa chambre, s'assit sur une malle et saisissant un rasoir, se coupa la gorge : la mort a été instantanée.

**Parricide.**—Simon Kline est mort subitement à Canton, Ohio, samedi soir, et l'enquête a démontré qu'il avait été empoisonné avec de la morphine par son fils, Joseph Kline. Il a été découvert aussi que, quelque temps avant, ce jeune monstre avait fait prendre à son père et à une dame Boyle du café auquel il avait mêlé de l'arsenic, mais la dose était trop forte, et c'est ce qui les sauva. Simon Kline avait le projet de se remarier avec la dame Boyle, ce qui aurait diminué la part d'héritage de son fils. C'est pour empêcher ce malheur que le jeune homme a empoisonné son père. La prison dans laquelle il est enfermé maintenant est fortement gardée, en prévision d'une tentative des partisans du juge Lynch d'éviter au parricide les longues angoisses d'un jugement régulier.

**Colons et détresse.**—Une dépêche de St. Paul dit que M. Hutchins, qui a été chargé de faire une investigation sur la colonie Connemara, fondée récemment dans le Minnesota, rapporte avoir trouvé de terribles souffrances parmi les colons. Les enfants ne sont pas suffisamment vêtus pour les préserver du froid. Le bois manque, et l'on est obligé de se chauffer avec du foin, mais ce combustible même est rare. Les paysans irlandais regrettent leur pays où, disent-ils, ils avaient du moins des pommes de terre en abondance. M. Hutchins énumère beaucoup de cas particuliers de dénuement extrême et prie la chambre de commerce d'ordonner elle-même une investigation pour confirmer les résultats de la sienne.

**Suicide.**—Miss Martha Terhune, âgée de 59 ans, s'est laissée mourir de faim, en sa résidence, à Lodi, New-Jersey. C'était une personne bizarre qui, entre autres coutumes excentriques, avait celle de ne jamais coucher dans un lit depuis une nuit, où, étant jeune fille, le lit dans lequel elle était avec une compagne s'était rompu. Le 13 septembre dernier, sa mère a été frappée de paralysie, et Martha en a éprouvé un tel saisissement qu'elle a fait vœu de ne plus prendre d'aliments. Toutefois, pendant les quatre semaines qui ont suivi, les supplications de ses parents l'ont fait consentir à avaler de loin en loin une bouchée de nourriture ou une gorgée d'eau, mais après cette époque son jeûne est devenu absolu, et les médecins mandés auprès d'elle n'ont jamais réussi à lui introduire dans le gosier une goutte de médicament. Elle est morte le 49e jour de son abstinence totale. Sa mère paralytique, qui lui survit, est âgée de plus de 90 ans.

**Meurtre.**—Joseph Tew, demeurant au 1er étage du No. 21 Knapp street, à Boston, est monté mercredi soir à l'étage au-dessus, occupé par Patrick Lane, tailleur, et l'a informé qu'il venait pour faire connaissance avec sa famille. Patrick se serait volontiers passé de la visite, car il n'avait jamais eu de bons rapports avec son voisin, mais il a fait contre mauvaise fortune bon cœur et envoyé chercher de la bière. Après avoir bu quelques verres, Tew est devenu insolent et a tenu des propos injurieux à Mme Lane. Requis de sortir, il a refusé et redoublé ses injures. Enfin, les deux hommes se sont colletés. Tew qui était de beaucoup le plus fort, s'est débarrassé de l'étreinte du tailleur; et l'ayant terrassé d'un coup de poing il l'a pris par les pieds et traîné jusqu'au bas de l'escalier, la tête retombant avec un bruit sourd sur chaque marche. Laisant ensuite sa victime étendue évanouie dans le corridor, Tew est remonté chez Mme Lane, lui a administré quelques calottes, s'est emparé d'une poêle et redescendant précipitamment, il en a asséné un coup féroce sur la tête de Lane, qui, commençant à revenir de son étourdissement, faisait des efforts pour se relever. Enfin, Tew est entré dans son propre logement et s'est mis à battre sa femme. Des policemen, appelés par Mme Lane, sont venus et l'ont arrêté, mais le tailleur avait cessé de vivre.

**Tentative de meurtre.**—On écrit de la Pointe Gatineau qu'un crime a été commis en cette localité la semaine dernière. Un nommé Gariépy désirant se venger d'un certain Malony se serait porté sur la route pour renverser ce dernier. Croyant le voir venir, il déchargea son pistolet sur un jeune Lafontaine qui passait, en ce moment et le blessa mortellement peut-être. Gariépy s'est enfui.

**Tentative de suicide.**—Un ancien district attorney de Washington, pris du delirium tremens, a tenté mercredi de se suicider en sautant du dôme du Capitole, mais son projet a été contrarié par deux policemen qui, voyant son état, l'ont suivi et mis au moment où il enjambait la balustrade au sommet du dôme.

**Mgr. de l'Auberivière.**—On lit dans l'Abeille :

Mgr. l'Archevêque de Québec a reçu le 7 décembre une lettre anonyme, portant le timbre postal de Grenoble, que nous reproduisons.

1er novembre 1880.

« Une arrière-petite-nièce de Monseigneur Louis-François Pourroy de Lauberivière (français de nation) ancien évêque de Québec, adresse à Monseigneur l'Archevêque de cette ville, la modeste offrande de cent francs pour une bonne œuvre, en reconnaissance de grâces qu'elle avait demandées et qu'elle croit avoir obtenues, par l'intercession du vénéré parent dont la mémoire est restée en odeur de sainteté dans sa famille et son image religieusement conservée.

« Respectueusement inclinée aux pieds de Monseigneur l'Archevêque, elle sollicite sa bénédiction. »

**L'Asile Beauport.**—On affirme, dit le Quotidien, qu'il y a quelques semaines, un patient a été trouvé ivre. Pour découvrir comment il avait pu se procurer cette boisson, des recherches minutieuses furent faites et une garde-malade fut expulsée.

Quant aux changements dont on parle depuis quelques jours, ils s'expliquent de cette manière :

La santé du Dr Landry ne lui permet plus de s'occuper seul de la direction de cette institution, et a demandé et obtenu du gouvernement la permission de se faire assister par son fils et son gendre, comme propriétaires.

Le Dr Larue, de la Pointe-aux-Trembles, résidera à la Haute-Ville, tandis que M. Philippe Landry, député de Montmagny, occupera la maison qui était autrefois la propriété de M. Douglass.

**Drame domestique.**—La ville d'Albany vient d'être le théâtre d'un tragique événement. Le nommé Charles A. Burt, petit-fils de feu Uri Burt, a tué Sarah Traver, sa maîtresse, et s'est ensuite suicidé, en présence de sa femme. Burt s'est présenté hier matin chez lui avec sa maîtresse, mais sa femme a refusé de les laisser entrer. Il a alors enfoncé la porte, et allant à la cuisine il a fait agenouiller la femme et malgré ses supplications il a tiré sur elle à bout portant. Tournant ensuite l'arme contre lui-même, il s'est fracassé le crâne. Tous deux sont morts sur le coup.

**Curieuse arrestation.**—Au mois de décembre 1879, un architecte nommé Gellé avait reçu d'un officier supérieur résidant en Afrique, une somme de quarante mille francs, destinée à des constructions. A peine en possession de la somme, Gellé, sans doute pour s'inspirer par la vue des chefs-d'œuvre de l'art, partit pour l'Italie. Là il fit connaissance d'une jolie Romaine, avec laquelle il étudia si bien l'art qu'en six mois les quarante mille francs furent mangés.

Revenu en France sans le sou, Gellé, qui était condamné par défaut à deux ans de prison, changea de nom et se fit appeler Gardet. C'est sous ce nom qu'étant tombé malade, il y a quinze jours, il entra à l'hôpital.

Mais, justement dans la même salle que lui, se trouvait un Italien qui l'avait connu au temps de sa splendeur et qui l'appela par son vrai nom. Le faux Gardet eut beau lui faire des signes, l'éveil était donné et au moment où, rétabli, il allait sortir de l'hôpital, un agent de la sûreté, muni d'un mandat, l'a conduit à la Préfecture de Police.

**Bandit.**—Un crime atroce a été commis mercredi à Lambertville (New-Jersey). Plusieurs jeunes garçons patinaient sur un étang, lorsque deux d'entre eux, les nommés Théodore Parker, âgé de 14 ans, et John Pierman, âgé de 18 ans, se sont pris de querelle à propos d'un feu qu'ils avaient allumé sur la glace. Pierman ayant défait le feu, Parker lui a adressé des remontrances. Pour toute réponse, Pierman a tiré son couteau et l'a plongé jusqu'au manche dans la poitrine du petit garçon. Celui-ci a été tué net. Pierman s'est échappé et a réussi jusqu'à présent à se dérober à toutes les recherches.

**La danse de la famine.**—Lundi, 300 indiens Sioux et Cheyennes, dont les deux tiers squaws ou papooses, ont dansé avec acharnement pendant plusieurs heures de suite, dans Main street, à Yellowstone, Montana. Ils portaient le costume grotesque dit Lydia Thompson, et leurs visages, ainsi que les portions visibles de leurs corps, étaient peints de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Presque toute la population s'est assemblée pour jouir de ce spectacle

nouveau, et les danseurs ont été récompensés par la distribution de quelques barils de biscuit avarié, de paquets de sucre de mauvaise qualité et de haillons et lambeaux d'étoffe de rebut. C'est tout ce que voulaient les pauvres diables. Quand ils ont vu qu'ils avaient assez de provisions pour ne pas mourir de faim de quelques jours, ils ont regagné leur camp, près de Fort Keogh.

**Nouveaux chars.**—Il y a beaucoup d'activité dans les usines du chemin de fer du Nord, situées sur la rue de la Couronne, à Québec, disent les journaux de cette dernière ville. Un grand nombre de charpentiers et mécaniciens travaillent à la construction de nouveaux wagons qui sont nécessaires par l'augmentation considérable du trafic sur cette ligne de chemin de fer.

**Les employés civils.**—Il paraît, dit le Nouvelliste, que la liste de proscription d'un certain nombre d'employés du service civil, est actuellement entre les mains du greffier et que ce dernier a reçu ordre de la mettre immédiatement à exécution.

On dit qu'avant de recevoir leur congé, plusieurs employés se proposent de résigner.

COMMERCE

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

LAITERIE.		
	\$ c.	\$ c.
Beurre frais, à la livre.....	0 25	à 0 30
Beurre salé do.....	0 18	à 0 22
Fromage do.....	0 10	à 0 12

DIVERS.		
Sucre d'érable, à la livre.....	0 08	à 0 10
Sirop d'érable, au gallon.....	0 80	à 1 00
Miel, à la livre.....	0 10	à 0 12
Oufs frais, à la douzaine.....	0 20	à 0 25
Haddock, à la livre.....	0 06	à 0 07
Poisson frais.....	0 08	à 0 10
Saindoux, au seau.....	1 90	à 2 05
Saindoux, par livre.....	0 12	à 0 14
Peaux, à la livre.....	0 00	à 0 00

VIANDES.		
Boeuf, à la livre (steak).....	0 10	à 0 12
Do à la soupe.....	0 05	à 0 07
Boeuf salé.....	0 08	à 0 10
Jambon à la livre.....	0 12	à 0 14
Lard, do.....	0 09	à 0 10
Mouton, do.....	0 08	à 0 10
Agneau, au quartier.....	0 75	à 1 00
Veau à la livre.....	0 05	à 0 10
Lard frais, par 100 lbs.....	7 50	à 8 00
Boeuf par 100 livres.....	5 00	à 7 50
Saindoux à la livre.....	0 10	à 0 11
Lièvres.....	0 20	à 0 25

GIBIERS.		
Canards au couple.....	0 50	à 0 60
do noir, do.....	1 00	à 1 25
Plevriers, par douzaine.....	2 50	à 3 00
Bécasses, au couple.....	1 00	à 1 25
Pigeons domestiques, au couple.....	0 20	à 0 25
Pardoux, au couple.....	0 60	à 0 70
Tourtes, à la douzaine.....	0 60	à 0 00

VOLAILLES.		
Dindes, à la livre.....	0 08	à 0 09
Dindes (vieux) au couple.....	1 50	à 2 00
Dindes (jeunes) do.....	1 25	à 1 50
Oies, do.....	1 00	à 1 20
Oies à la livre.....	0 07	à 0 08
Canards à la livre.....	0 03	à 0 04
Canards, au couple.....	0 60	à 0 70
Poulets au couple.....	0 30	à 0 50
Poulets à la livre.....	0 00	à 0 00
Poulets du printemps par couple.....	0 00	à 0 00

GRAINS.		
Blé, par minot.....	0 00	à 0 00
Pois, do.....	0 90	à 1 00
Orge, do.....	0 00	à 0 00
Avoine, do.....	0 00	à 0 00
Sarrasin, do.....	0 80	à 0 90
Lin, do.....	0 00	à 0 00
Mil, do.....	1 50	à 1 60
Blé-d'Inde do.....	0 00	à 0 80
Avoine à la poche.....	0 70	à 0 80
Fèves.....	1 20	à 1 30
Son par 100 livres.....	1 00	à 1 10
Moulée.....	1 15	à 1 40
Son.....	0 00	à 0 00

LÉGUMES.		
Pommes nouvelles, au baril.....	1 00	à 1 75
Patates, au sac.....	0 45	à 0 50
Fèves, par minot.....	1 10	à 1 32
Navets jaunes par brl.....	0 06	à 0 60
Oignons rouges par brl.....	5 00	à 6 50
Do blanc par minot.....	0 60	à 0 60
Carottes do.....	0 30	à 0 35
Betteraves do.....	0 40	à 0 75
Choux par doz.....	0 40	à 0 50
Oignons par tresse.....	0 60	à 0 60
Orange par caisse.....	5 00	à 8 50
Citron do.....	9 00	à 0 00
Raisin de Malaga par petit baril.....	0 00	à 0 00
Radis, par douzaine de paquets.....	0 00	à 0 00
Concombres, par doz.....	0 00	à 0 00

FARINE.		
Farine de blé, de la campagne, par 100 lbs.....	3 30	à 3 30
Farine d'avoine.....	2 40	à 2 50
Farine de blé-d'Inde.....	1 25	à 1 40
Sarrasin.....	0 00	à 0 00

Corrigé tous les mardis et vendredis par P. POULIN & Cie., Commerçant, Etal No. 4 et 5 Marché Bonsecours.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par le Clerc du Marché Viger.

Boeuf, 1re qualité, par 100 lbs.....	\$ 5 00	à \$ 6 00
Boeuf, 2me qualité.....	4 00	à 4 50
Vaches à lait.....	20 00	à 25 00
Vaches extra.....	30 00	à 50 00
Veaux, 1re qualité.....	6 00	à 8 00
Veaux, 2me qualité.....	5 00	à 7 00
Veaux, 3me qualité.....	1 00	à 2 00
Moutons, 1re qualité.....	8 00	à 10 00
Moutons, 2me qualité.....	5 50	à 6 50
Agneaux, 1re qualité.....	5 00	à 5 50
Agneaux, 2me qualité.....	2 00	à 3 00
Cochons, 1re qualité.....	5 00	à 6 00
Cochons, 2me qualité.....	4 00	à 4 50

Foin et Paille.

Foin, 1re qualité, par 100 bottes.....	7 00	à 8 00
Foin, 2me qualité.....	5 00	à 6 00
Paille, 1re qualité.....	3 00	à 4 00
Paille, 2me qualité.....	2 00	à 3 00

MAISON BEAUCHEMIN & VALOIS LIBRAIRIE, PAPETERIE, IMPRIMERIE, RELIURE.

256 et 258, rue St-Paul, et 20, rue St-Gabriel, Montréal.

On trouvera à cet établissement l'assortiment le plus complet de Livres et Fournitures d'écoles—Livres de Frères—Livres de Récompense—Livres de Théologie, d'Histoire, de Littérature, de Droit, de Médecine, etc.—Livres Blancs de tous genres constamment en magasin et faits à ordre sous quelques jours d'avis.—Livres pour les Bureaux d'enregistrement—Imagerie—Cachets de communion—Chapelets—Médailles—Statuettes, etc.—Tapisserie—Cartes à jouer, etc., etc.

MM. B. & V. se chargent d'Impressions de toutes sortes: Livres, Brochures, Programmes, Factures, Palmariés, Circulaires, Lettres funéraires, Cartes d'affaires, Cartes de Visite, etc.; le tout exécuté dans les derniers goûts et à bas prix.

Reliures de toute espèce faites avec élégance et solidité et à bon marché.

Librairie Payette & Bourgeault 250, RUE ST. PAUL, MONTREAL.

NOUVELLE PUBLICATION: "LE PETIT ARSENAL DU CATHOLICISME" ou "Traité Élémentaire de Controverse" par A. MAILLOUX, V.G., in-12, 464 pages, cart. Prix, 50c.

PROBATIONS: Nous soussigné, ayant fait examiner un manuscrit intitulé: "Le Petit Arsenal du Catholique" ou "Traité Élémentaire de Controverse par un Catholique Romain" et ayant jugé qu'il peut être utile aux fidèles de ce Diocèse en permettant l'impression et en recommandant la lecture à nos Diocésains.

E. A. Arch. de Québec.

Québec, 19 mars 1872. Voici ce que Mgr. l'Archevêque Taschereau écrivait, à la date du 15 février 1872, sur cet ouvrage important:

"L'arsenal m'a beaucoup plu, et je pense qu'il fera un grand bien. J'en ai examiné plusieurs chapitres importants et ils m'ont paru tout à fait orthodoxes et bien solidement appuyés."

Lors de l'envoi de l'approbation du "Petit Arsenal," Mgr. l'Archevêque écrivait: "Je vous envoie ci-incluse l'approbation de votre "Petit Arsenal," auquel je souhaite une intime cordé tout le succès possible."

22 mai 1880. LA FEUILLE D'ERABLE EDITION HEBDOMADAIRE DU "COURRIER DE MONTREAL"

ABONNEMENT: Un An \$1.00 Six Mois 0.50

Payable d'avance. (Frais de port payés par l'Éditeur.)

ANNONCES: 25 cts. par ligne pour chaque insertion.

L. D. DUVERNAY, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

Bureau du COURRIER DE MONTREAL

8, rue St. Gabriel, (Vis-à-vis l'Hôtel du Canada.) MONTREAL.